

MASTERCLASS PATRIMOINE INDUSTRIEL

CENTRE D'HISTOIRE DES TECHNIQUE SAMEDI 14 MAI / CENTRE MALHER

CONCENTRÉ

— 356 —

CONCESSION

CONC

CONCENTRÉ, ÉE [kɔ̃sɑ̃tʁe], adj. (1762; V. Concentrer).
♦ 1° Dont la concentration (3°) est grande. *Solution concentrée. Boîte de lait concentré. V. Condensé. Bouillon concentré, et subst. Un concentré.* ♦ 2° *Espirit concentré. V. Attentif, réfléchi. Caractère concentré. V. Renfermé, taciturne. « Des cartes était méditatif, mais nullement concentré » (FAGUET).*
♦ ANT. Communicatif, expansif.

CONCENTRER [kɔ̃sɑ̃tʁe]. v. tr. (1611; de *con-*, et *centrer*).
♦ 1° Réunir en un point (ce qui était dispersé). V. Converger (faire). *Concentrer des rayons lumineux dans le foyer d'une lentille. — Milit. Concentrer des effectifs. V. Accumuler, assembler, grouper, rassembler, réunir. Concentrer des forces d'artillerie. — Concentrer le tir sur un point donné. V. Diriger.* ♦ 2° *Chim. Augmenter la masse d'un corps dissoute dans une unité de volume d'un liquide (solvant).* ♦ 3° Appliquer avec force sur un seul objet. *Concentrer son énergie, son attention, son esprit. V. Réfléchir. Se concentrer. v. pron. Se concentrer sur un problème. Taisez-vous, je me concentre. Concentrer toutes ses forces pour obtenir le succès. V. Canaliser. Concentrer son affection sur son unique enfant.* ♦ 4° *Vx ou littér. Refouler en soi. Concentrer sa fureur, sa haine, sa colère, sa douleur. V. Contenir, dissimuler, refouler, renfermer.* ♦ ANT. Diluer, disperser, disséminer, éparpiller.

CONCENTRIQUE [kɔ̃sɑ̃tʁik], adj. (1361; de *con-*, et *centre*). ♦ 1° *Géom.* Qui a un même centre, en parlant de courbes, de cercles, de sphères. V. Homocentrique. « *Cinq enceintes concentriques de murailles* » (LOTI). ♦ 2° *Mouvement concentrique* : centripète. *Le mouvement concentrique de l'ennemi. V. Enveloppant.* ♦ ANT. Excentrique. Centrifuge.

CONCENTRIQUEMENT [kɔ̃sɑ̃tʁikmɑ̃]. adv. (1511; de *concentrique*). D'une manière concentrique. *Cercles disposés concentriquement.*

CONCEPT [kɔ̃sɛpt]. n. m. (1404; lat. *conceptus*, de *concipere* « recevoir »). Philo. Représentation mentale générale et abstraite d'un objet. V. Idée. *Du concept. V. Conceptuel. Formation des concepts. V. Conception; abstraction, généralisation. Compréhension, extension d'un concept. — Ling. Le signe, le mot, le concept et la chose.*

CONCEPTACLE [kɔ̃sɛptakl(a)]. n. m. (XV^e; lat. *conceptaculum*; Cf. Réceptacle). Bot. Petite poche dans laquelle sont groupés les filaments reproducteurs (champignons).

CONCEPTEUR, TRICE [kɔ̃sɛptœs, tris]. n. (XX^e; 1845 au sens 1° de *conception*; de *conception*). Personne chargée de trouver des idées nouvelles (publicité, mise en scène, etc.). *Concepteur-projeteur, qui élabore des projets*

CONCEPTION [kɔ̃sɛpsjɔ̃]. n. f. (1190; lat. *conceptio*, de *concipere*. V. Concevoir). ♦ 1° Formation d'un nouvel être dans l'utérus maternel à la suite de la réunion d'un spermatozoïde et d'un ovule; moment où un enfant (un petit) est conçu. V. Coit, copulation, fécondation, génération. *Conception et grossesse. La conception d'un enfant. Éviter la conception (V. Anticonceptionnel, contraceptif).* ♦ *L'Immaculée Conception* : la Vierge Marie qui, selon le dogme catholique, a été conçue, est née exempte du péché originel. ♦ 2° (1315). *Didact.* Formation d'un concept, d'une idée générale dans l'esprit humain. V. Abstraction, généralisation. — Action de concevoir, acte de l'intelligence, de la pensée, s'appliquant à un objet. V. Entendement, intellection, jugement. *Conception vive, facile, lente.* ♦ *Cour.* Résultat de cette activité intellectuelle, façon de concevoir, ensemble de concepts. V. Idée, vue. *Une conception claire, hardie, originale. Conception idéale et générique d'une chose. V. Type. Se faire une conception personnelle d'une chose. V. Opinion. « Il avait de la famille une conception religieuse, antique » (R. ROLLAND).*

CONCEPTIF [kɔ̃sɛptif]. n. m. (XX^e; mot sav. de *concepto* « pensée »). Style raffiné et intellectuel, dans la littérature espagnole (déb. XVII^e s.). V. Cultisme.

CONCEPTUALISATION [kɔ̃sɛptualizasjɔ̃]. n. f. (av. 1955; de *conceptualiser*). *Didact.* Action de former des concepts (V. Idéation) ou d'organiser en concepts (V. Systématisation).

CONCEPTUALISER [kɔ̃sɛptualize]. v. intr. et tr. (mil. XX^e; de *concept*, *conceptuel*). *Didact.* ♦ 1° *V. intr.* Élaborer des concepts. ♦ 2° *V. tr.* Élaborer des concepts à partir de... *Conceptualiser une expérience. — Organiser en concept ou en un système de concepts. Conceptualiser une théorie. Notion mal conceptualisée.*

CONCEPTUALISME [kɔ̃sɛptualism(a)]. n. m. (1832; du lat. *conceptualis*). Philo. Théorie suivant laquelle les concepts sont considérés comme les produits d'une construction de l'esprit (V. Nominalisme, réalisme).

CONCEPTUEL, ELLE, ELS [kɔ̃sɛptɥɛl]. adj. (1864; lat. *scolast. conceptualis*). *Didact.* Du concept. *L'intelligence conceptuelle et l'intelligence pratique.*

CONCERNANT [kɔ̃sɛnɑ̃]. prép. (1596; p. prés. de *concerner*). À propos, au sujet de. V. Touchant. « *Des mesures concernant la circulation des véhicules* » (CAMUS). *Concernant les immigrants, aucune décision n'a été prise.*

CONCERNER [kɔ̃sɛrne]. v. tr. (1385; lat. *scolast. concernere*, de *cernere* « considérer »). ♦ 1° Avoir rapport à, s'appliquer à. V. Intéresser, porter (sur), rapporter (se rapporter à), regarder, toucher. *Veillez vous présenter au commissariat pour affaire vous concernant. Voici une lettre qui vous concerne. Cela ne vous concerne pas (ce n'est pas votre affaire). « Toutes les nouvelles qui concernaient la peste » (CAMUS). — En ce qui me concerne (Cf. Pour ma part²). Pour (en) ce qui concerne le service, c'est un très bon hôtel, pour ce qui est du service. V. Quant (à). ♦ 2° (au passif ou au p. p.; emploi critiqué, signalé par Littré, répandu par l'infl. de l'angl.). Être concerné, intéressé, touché (par qqch.); avoir affaire avec. *La peinture « cessa de se sentir concernée par ce qui s'était appelé sublime » (MALRAUX). Je ne suis pas concerné, ça ne me regarde pas.**

CONCERT [kɔ̃sɛtʁ]. n. m. (1560; it. *concerto* « accord »).
I. ♦ 1° *Vx.* Accord de personnes qui poursuivent un même but. V. Accord, entente, intelligence, union. Mod. « *Le concert des grandes puissances* » (MADELIN), *des nations.* ♦ Loc. adv. *De concert* : en accord. V. Ensemble. *Travailler de concert. « L'un et l'autre, comptant sur le succès de leurs mesures, agissaient de concert » (ROUSS.).* ♦ 2° *Vx.* Ensemble harmonieux. — Mod. *Concert de louanges, d'approbations, de bénédictions.*

II. Mus. (1608). ♦ 1° *Vx.* « *Un grand concert de voix et d'instruments, pour une sérénade* » (MOL.). Poét. *Le concert des oiseaux. V. Chœur. « Le délicieux concert que produisaient les bruits étouffés du bourg » (BALZ.).* ♦ 2° *Mod.* Séance musicale. *Concert donné par un seul musicien. V. Audition, récital. Concert donné en plein air. V. Aubade, sérénade. Concert spirituel* : séance de musique religieuse. *Aller au concert. Salle, programme de concert.* ♦ Association musicale qui donne des concerts réguliers. V. Orchestre; chœur. ♦ Loc. *Café concert. V. Café-concert.*

♦ ANT. Contradiction. Désaccord, discorde, opposition. — Cacophonie.

CONCERTANT, ANTE [kɔ̃sɛrtɑ̃, ɑ̃t]. adj. (1834; n., 1690; de *concert*). ♦ 1° Qui exécute une partie dans une composition musicale. *Instruments concertants.* ♦ 2° *Symphonie concertante* : concerto* à plusieurs solistes, dont la structure est celle de la symphonie (forme sonate).

CONCERTATION [kɔ̃sɛrtasjɔ̃]. n. f. (1967; 1541 « lutte d'athlètes antiques »; lat. *concertatio*). Polit. Le fait de se concerter. *Concertation politique entre les Grands. — Spécialt.* Politique de consultation des intéressés avant toute décision. *Concertation et participation.*

CONCERTER [kɔ̃sɛrtɛ]. v. tr. (XV^e; de *concert*). ♦ 1° Projeter de concert avec une ou plusieurs personnes. V. Arranger, combiner, organiser, préméditer, préparer. *Concertier un projet, une décision. Un plan, une action concertée. — Économie concertée.* (V. Concertation). ♦ 2° *Se concerter.* v. pron. S'entendre pour agir de concert. ♦ 3° (XVII^e). Décider après réflexion. « *Une décision qui semblait concertée* » (CAMUS). ♦ 3° *Mus.* Tenir sa partie dans un « concert ». V. Concertant. « *Un seul instrument, qui concerte avec l'orchestre entier* » (HODEIN).

CONCERTINA [kɔ̃sɛrtina]. n. m. (1869; mot angl.). Instrument de musique à anches et à soufflet, voisin de l'accordéon.

CONCERTINO [kɔ̃sɛrtino]. n. m. (1869; mot it., de *concerto*). Mus. ♦ 1° Groupe des solistes dans le concerto grosso. ♦ 2° Bref concerto. *Des concertinos.*

CONCERTISTE [kɔ̃sɛrtist(a)]. n. (1863; de *concert*). Musicien qui donne des concerts.

CONCERTO [kɔ̃sɛrtɔ]. n. m. (1739; mot it. « concert »). ♦ 1° Ancienn. Toute composition musicale à plusieurs parties concertantes. *Concerto vocal* (cantate) avec accompagnement instrumental. *CONCERTO GROSSO*, où les solistes (le *concertino*) dialoguent avec l'orchestre (*ripieno*; *grosso*). ♦ 2° *Mod.* Composition de forme sonate*, pour orchestre et un instrument soliste. *Concerto pour piano (violin) et orchestre. Des concertos.*

CONCESSIF, IVE [kɔ̃sɛsif, iv]. adj. (1842; de *concession*). Gram. Qui indique une opposition, une restriction. *Proposition concessive* (introduite par *bien que...*, *même si*, etc.).

CONCESSION [kɔ̃sɛsjɔ̃]. n. f. (1264; lat. *concessio*). ♦ 1° Action de concéder (un droit, un privilège, une terre); acte qui concède. V. Cession, don, octroi. *Concession d'un privilège (V. Charte). Faire la concession d'un terrain. Concession de travaux publics par adjudication. Concession d'eau, d'électricité* : contrat accordant le droit de branchement sur les conduites publiques. *Concession de voirie*, autorisation accordée à un particulier d'occuper une parcelle du domaine public. V. Autorisation. ♦ 2° Droit concédé. — *Cour.* Terre concédée. *Les anciennes concessions européennes d'Extrême-Orient.* ♦ Terrain concédé par une commune, dans un cimetière. *Concession funéraire.* ♦ 3° Le fait d'abandonner à son adversaire un point de discussion; ce qui est abandonné. V. Abandon, désistement, renoncement. *Faire une concession à son adversaire. Se faire des concessions mutuelles.* V. Compromis, transaction. ♦ 4° (1884). Gram. Complément de *conces-*

sion; P
rejet. C
COI
sion).
à expl
conces
droit
d'une
COI
it., plu
brillan
de con
COI
Qu'on
imagin
que...
(CHAR
CO
(1130;
I. J
d'un
V. Et
Absol
encein
II.
— Ab
♦ 2°
conço
clair
lenn
Avoir
« Je
que
Je co
que, s
par l'
projet
♦ 4°
qqn.
♦ 5°
Un p
CC
de co
à la c
CC
« co
cour
droit
de pa
CC
gr. k
come
etc.).
CC
konk
Terre
CC
llon,
coqu
C
lat.
gard
porté
du c
une
sonr
C
♦ 1°
dit
♦ 2°
Ma
(Qu
com
C
blée
con
mou
ecu
Qu
d'us
can
C
Qui
Cra
Insc
C
com



PANTHÉON - SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Amphithéâtre Dupuis / 9h30 - 18h30
Centre Malher - 9 rue Malher - 75004 Paris
M° Ligne 1 Station St Paul - Bus Ligne 76 et 96

THEME

LA CONCEPTION TECHNIQUE PEUT-ELLE FAIRE PATRIMOINE ?

La conception se réfère à l'état de l'intelligence qui permet la mise au jour de l'inconnu. Elle se réfère aussi à l'ingenum qui est l'art (au sens historique du terme) de modéliser les savoirs et les savoirs faire. Claude Bernard utilise dans son ouvrage sur la médecine expérimentale, l'expression « enfanté par l'esprit ». Armand Hatchuel, Benoit Weil et Pascal Le Masson donnent une autre approche du terme en définissant de nouveaux régimes de la conception : Le passage de la conception réglée qui se rapporte au savoir technique de l'ingénieur (recherche de solution selon des normes, théories ou méthodes à des problèmes posés) à la conception innovante qui se rattache aux différentes innovations techniques qui se sont déroulées à partir du XIX^e siècle. Par conséquent, il est plus question d'innovations techniques au XX – XXI^e siècle que de conception technique dans le discours des chercheurs.

L'enjeu du thème, la conception technique peut-elle faire patrimoine est de comprendre comment la rencontre entre l'immatériel (l'intelligence, l'intellect, l'inconnu) et le matériel (physique) a permis « d'enfanter » ou d'inventer et comment en faire un patrimoine.

A travers les différentes communications de cette journée, nous tenterons de répondre à ces interrogations. Dans une approche pluridisciplinaire les interventions porteront sur l'étude des sources, telles que les Brevets et les archives. Ensuite, il s'agira de présenter l'importance des savoirs et des savoir-faire dans la compréhension de cette thématique. Concernant la question de la prééminence de la conception réglée sur la conception innovante, l'accent sera mis sur les savoirs textuels et les savoirs illustrés. Enfin, les époques préindustrielles et industrielles seront évoquées à travers les découvertes scientifiques et techniques.

LE PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h30 – 10h15

Conception technique et patrimoine.

Les ponts de liane : Entre savoirs, savoir-faire technique et conception (XIX – XX siècles).

Innocent Diezou

10h15 – 11h00

Les Brevets

Gerard Emptoz

11h00 – 11h45

Les archives de la soufflerie Eiffel

Claudine Fontanon

11h45 – 12h15

L'innovation technique dans la pratique à travers l'exemple de la messagerie royale et municipale au XIVe et XVe siècles.

Vincent Prasteau

Résumé de l'intervention

Doit-on se limiter aux objets pour parler d'innovation technique ? Ne peut-on pas y inclure les nombreuses évolutions dans les pratiques des multiples métiers existants, qui s'adaptent constamment aux changements de la société dans laquelle ils s'inscrivent ? Ce sont ces questions qui ont été à la base de cette réflexion. Il aurait été préjudiciable en effet de limiter le propos de cette journée d'étude uniquement à des considérations sur les innovations portant exclusivement sur des objets.

Si l'on considère qu'une innovation technique dans une pratique, c'est la réponse à une question scientifique, la tentative de réponse à un besoin, alors on trouve de nombreuses innovations techniques à la fin du Moyen Age. C'est en effet une période de grande rationalisation de tous les secteurs de la société médiévale et la communication n'en est pas exclue.

Les rois et les villes ont des besoins nouveaux et plus importants en communication. Les rois ont besoin de conserver un lien permanent avec les territoires qu'ils ne peuvent diriger directement. Ils ont besoin de faire connaître et de diffuser leurs volontés et leurs instructions dans tout leur royaume. Les villes ont besoin de s'émanciper de la tutelle des seigneurs, de communiquer plus directement avec les autres acteurs politiques et économiques.

Or la messagerie telle qu'elle existe au début du XIVe siècle ne correspond pas aux attentes des villes qui souhaitent s'autogérer complètement et elle montre ses limites en temps de guerre.

Au cours de ce siècle apparaissent de nouveaux messagers qui viennent concurrencer les chevaucheurs, les sergents messagers et les hérauts d'armes. Ces deux nouveaux acteurs sont une évolution de la fonction de chevaucheur et comblent en partie les besoins des villes et des rois.

Mais cela ne saurait suffire et c'est assez logiquement qu'on voit apparaître au XVe siècle des messagers municipaux qui sont nés de l'imitation, par les pouvoirs communaux, de toutes les sortes de messagers existants. Louis XI quant à lui adapte une très ancienne tradition dans la

messagerie, la poste à relais dès 1477.

Les innovations techniques que nous avons vues ne font pas l'objet de brevets ou de textes normatifs qui nous renseigneraient sur la volonté qui a présidé à leur mise en oeuvre. Néanmoins toutes ces pratiques ont laissés des traces matérielles (bâtiments, objets...) ou non (traces du fonctionnement dans les archives). C'est cela si l'on souhaite faire entrer la messagerie royale et municipale de la fin du Moyen Age dans le patrimoine qu'il faut patrimonialiser.

12h15 – 13h00

Questions et discussions

13h00 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 15h15

Histoire technique de la compagnie des mines de Franceville (COMUF) : mélange d'adaptation/micro-innovation et d'adaptations, 1959-1999.

Robert Edgar N'dong

15h15 – 15h45

La sûreté nucléaire, la mise en place d'un patrimoine technique évolutif et adaptable.

Nessrine Khalef

Résumé de l'intervention

La sûreté nucléaire en France consiste en l'ensemble des dispositions techniques imposées au stade de la construction, puis de la mise en application des installations nucléaires pour en assurer le fonctionnement normal, prévenir les accidents et en limiter les effets. Cette définition doit en fait être étendue aux dispositions prises dès le stade de la conception et, à l'inverse, après la phase d'exploitation, lors de la mise en arrêt définitif et du démantèlement. L'idée sur laquelle se règle la notion de sûreté nucléaire est celle d'un optimum sécuritaire garanti, lequel se construit à partir du but recherché, c'est-à-dire celui de limiter le risque de défaillance de l'installation nucléaire à un niveau jugé acceptable sur la base de considérations techniques. C'est donc cette conception des protocoles à suivre lors de la conception, de la construction et l'exploitation des installations nucléaires qui constituent un patrimoine technique qui est transformé progressivement afin de faire face à la mise en évidence des failles de ce système par les différents accidents nucléaires puis adopté par les nations qui développent des parcs électronucléaires.

15h45 – 16h30

"Silk thread making technology: an unrivalled mix of hand dexterity and highly labour saving machinery (13th to 19th Century)"

Claudio Zanier (Université de Pise – Italie)

Résumé de l'intervention

I shall briefly try to outline the peculiar role in the history of textile technology played by silk thread making. The ability of "masters" (all of

them invariably women) in producing a super-fine thread from cocoon reeling was such that full-mechanisation of some of their functions could be obtained by highly sophisticated automated machinery in early 20th Century only. On the other side the enormous labour saving capability of huge, water powered, medieval silk throwing machines was such that the 13th Century models were still competitive with modern alternatives well into 19th Century. I shall then try to elaborate how such elements might be included in the concept of "patrimoine".

16h30 – 17h00

L'évolution des techniques de conception de la laine dans le temps et dans l'espace.

Cindy Denis-Jean

Résumé de l'intervention

La laine est une matière connue de tous. Elle est réputée pour ses qualités uniques concernant les vêtements mais aussi l'aménagement de la maison. Cette fibre textile fabriqué à partir de la toison de différents animaux et plus particulièrement du mouton, nous permet de souligner l'évolution de ses techniques de conception. L'histoire de la laine commence avec une transmission de savoir-faire des artisans, des échanges de techniques entre les époques et les pays, puis est suivi du remplacement des gestes manuels par les machines. Dans cet exposé je vous proposerai donc un voyage à travers le temps, les pays et les techniques dans le but de mettre en lumière la conception du textile qu'est la laine.

17h00 – 18h00

Questions – Discussions
clôture de la journée